



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale académique de  
l'enseignement supérieur**

**Département d'appui aux établissements**

192, rue de Marseille BP 7227  
69354 Lyon cedex 07

Arrêté DRAES n°2024-24 du 9 février 2024  
proclamant les résultats aux élections des  
représentants des étudiants au conseil  
d'administration du centre régional des œuvres  
universitaires et scolaires de Lyon.

**Le Recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon,  
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté DRAES 2023-66 du 29 novembre 2023 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;

Vu l'arrêté DRAES 2024-04 du 17 janvier 2024 désignant les listes de candidats aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;



Vu l'arrêté DRAES 2024-07 du 17 janvier 2024 portant rectification de la commission électorale aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;

Vu l'arrêté DRAES 2024-11 du 18 janvier 2024 constituant le bureau de vote aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le procès-verbal du 8 février 2024 des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;

Vu la consultation de la commission électorale du 9 février 2024 ;

### **ARRÊTE**

Article 1 : Lors des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon organisées du mardi 6 février au jeudi 8 février 2024 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu :

Bouge Ton CROUS avec GAELIS, la FASEE et tes assos étudiantes  
4727 voix / 3 sièges

Vote UNEF et assos: Face à Macron qui nous précarise: Pour 1200€ par mois, pour le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s !  
3412 voix / 2 sièges

UNION ÉTUDIANTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET CONTRE L'EXTRÊME-DROITE  
2497 voix / 2 sièges

UNI : La droite étudiante pour ta réussite !  
1139 voix / 0 siège

La cocarde étudiante, l'Alternative patriote  
771 voix / 0 siège

La Force: toujours là pour toi !  
732 voix / 0 siège



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale académique de  
l'enseignement supérieur**

ACTIVE Ton Crous !  
501 voix / 0 siège

Article 2 : Sont élus au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon :

Bouge Ton CROUS avec GAELIS, la FASEE et tes assos étudiantes

Titulaires :

ROBERT Thomas  
WITZEL Anouk  
COLLIN-STIAK Robin

Suppléants :

JANUEL Aurélie  
BERNARD Gustave  
GAURIAUD Seema

Vote UNEF et assos: Face à Macron qui nous précarise: Pour 1200€ par mois, pour le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s !

Titulaires :

GOUT Florestan  
ROQUES Zazie

Suppléants :

JACQUET Maxime  
EYCHENNE Isciane

UNION ÉTUDIANTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET CONTRE L'EXTRÊME-DROITE

Titulaires :

HOUIDEG Lilia  
LUCAS Titouan

Suppléants :

FOUQUET Carmen  
ZEDAL Yazid



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale académique de  
l'enseignement supérieur**

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Lyon et sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon : <https://www.crous-lyon.fr>.

Article 4 : Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le recteur de région académique et par délégation :  
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,  
la recherche et l'innovation**

**Gabriele FIONI**